



SEMINAIRE FAR RABAT

Atelier 2.2 : Conditions pour une installation durable des jeunes en agriculture. Quels types d'accompagnement ?

Plates-formes d'acteurs pour favoriser l'entrepreneuriat et l'insertion des jeunes en milieu rural au Togo

**Ambroise K, FANTCHEDE
DFDTOPA/MAEP TOGO**



Plan de présentation



- **Contexte**
- **Institutions et programmes mis en place pour l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes**
- **Nécessité de développer des plates-formes de concertation**
- **Conclusion**



CONTEXTE



- une crise politico-économique entre 1990 et 2005
- réduction drastique des investissements publics et privés et en corollaire, l'absence de progrès notables dans les indicateurs sociaux
- L'ampleur de la pauvreté demeure élevée (elle concerne 58,7% de la population en 2011) et le chômage et le sous-emploi frappe sévèrement et particulièrement les jeunes.
- Le problème de l'emploi des jeunes est au cœur des grandes préoccupations de tous les États et des programmes ou projets
- Les métiers de l'agriculture existent mais sont peu valorisés et peu lisibles en termes de compétences et de réalisation économique. Les métiers agricoles tels que perçus par ces jeunes sont « dégradants ou punitifs ». Ce qui induit de plus en plus le désengagement des jeunes vis-à-vis de l'agriculture.
- Des efforts importants ont été réalisés par le gouvernement pour s'attaquer à ce phénomène et permettre l'insertion durable des jeunes en milieu rural.



CONTEXTE



Ces efforts sont concrétisés par :

- la création d'un ministère en charge de la jeunesse et de l'emploi des jeunes,
- La mise en œuvre d'un certain nombre de projets visant la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes;
- La mise en place d'instruments financiers et non financiers pour accompagner diverses initiatives entrepreneuriales



Institutions et programmes mis en place pour l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes



- C'est le **ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes (MDBAJEJ)** qui est la tête de proue de l'essentiel des interventions dans le domaine de l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes au Togo.
- Ce ministère compte à son actif plusieurs initiatives dont, le programme de formation des jeunes en entrepreneuriat agricole, la mise en place du Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes (FAIEJ) et la conduite d'un programme d'Appui au Développement à la Base (PRADEB) pour créer les conditions nécessaires de retour et d'installation durable des jeunes en milieu rural.
- **Groupe de travail interministériel pour accompagner le processus de rénovation du dispositif de formation agricole et rurale**, représentatif de tous les acteurs concernés par la formation professionnelle agricole au TOGO



Institutions et programmes mis en place pour l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes



- **L'ANPE :**

- recrutement des jeunes porteurs d'initiatives entrepreneuriales
- renforcement de leurs capacités en techniques de création et de gestion de la micro-entreprise et
- mise en relation avec les divers fonds ou instruments financiers déjà existants pour soutenir l'entrepreneuriat des jeunes.

Elle développe ses compétences à travers un réseau de formateurs et d'antennes disponibles au niveau régional pour assurer un coaching de proximité et un suivi des bénéficiaires au travers des contrats de collaboration avec le MDBAJEJ.

- **L'Ecole de l'entrepreneuriat** de l'université de Lomé, sollicitée pour former les jeunes promoteurs d'entreprises.
- **Les centres de formation agricole rurale** pour la prestation des services de formation.



Institutions et programmes mis en place pour l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes



- **Le FAIEJ** du MDBAJEJ : Le Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes est un dispositif intégré innovant du Gouvernement visant à améliorer l'accès au financement des jeunes porteurs de micro-projets d'entreprise.
- **Le PRADEB** : Programme d'appui au développement à la base qui appui ET accompagne les initiatives communautaires et coopératives avec pour objectif global de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers l'appui au développement à la base et la promotion de l'emploi des jeunes
- **L' ANPGF** (Agence nationale de promotion et de garantie de financement des PME/PMI) est une structure administrative autonome créée par le gouvernement togolais. Elle a pour mission de contribuer à la résolution des problèmes de financement des entreprises nationales. Elle œuvre, en outre, pour la promotion, l'accompagnement et le développement des PME/PMI qui évoluent dans les secteurs porteurs de croissance au Togo
- **Autres instruments financiers** : fonds compétitifs ou de garanties. Ils sont disponibles à travers divers projets/programmes (, PADAT, PASA, PPAAO, ProDRA, EFTPA, ...)



Nécessité de mise en place de plates-formes de concertation pour l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes



- **Pour ce qui concerne l'entrepreneuriat rural, un nouveau projet intitulé le Projet National Promotion de l'Entrepreneuriat Rural (PNPER) prendra en compte deux préoccupations majeures à savoir**
 - (i) le besoin d'amorcer une transformation durable du milieu rural en y développant des activités économiques rentables, compétitives et attrayantes pour des acteurs économiques y compris les jeunes et
 - (ii) l'impérieuse nécessité de contribuer à la réduction du chômage et du sous-emploi des jeunes en les intéressant à des activités économiques relevant du secteur rural.
- **Le PNPER contribuera à la réalisation de cette vision par:**
 - (i) un appui à la mise en place par l'Etat d'un environnement législatif et réglementaire favorable au développement de la micro et petite entreprise;
 - (ii) les possibilités de financements adaptés offertes aux Micro-Entreprises Rurales (MPER) par les institutions de financement rural;
 - (iii) une offre nationale de formation et d'appui accompagnement des MPER et des porteurs d'initiatives économiques;
 - (iv) l'existence et la possibilité d'accès à un marché pour l'approvisionnement en biens et équipements et pour la commercialisation des productions des MPER.



Nécessité de mise en place de plates-formes de concertation pour l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes



Pour capitaliser les différents acquis, mutualiser les moyens et être dans une même dynamique d'apport de solutions durables à la problématique de l'emploi des jeunes et leur insertion en milieu rural, il est envisagé de développer des plateformes de concertation d'acteurs au niveau national et régional visant l'amélioration de l'environnement de développement de la Micro-Entreprise Rurale au Togo,

- **Outre les structures citées précédemment, cette PF devra avoir la participation des associations de jeunes agriculteurs (REJEPAT= Réseau des Jeunes Producteurs et Professionnels Agricoles du Togo) pour l'information, la mobilisation, le recensement et le suivi des pairs ainsi que la gouvernance de certains fonds et programmes.**
- **Les Organisations paysannes, les autorités locales, les structures techniques décentralisées, les ONG, les jeunes installés**
- Ces plates-formes serviront de cadre pour échanger, capitaliser et diffuser les bonnes pratiques ou conditions appropriées pouvant faciliter l'insertion durable des jeunes en milieu rural.



CONCLUSION



- Au Togo, le processus en cours de rénovation du système de formation agricole et rurale entend accorder une place prépondérante à la formation professionnelles agricole des jeunes et leur accompagnement en tant qu'entrepreneurs ruraux capables de s'auto employer et de créer également des emplois aux autres jeunes.
- La dynamique de promotion des PF de concertation entre acteurs promouvant l'entreprenariat rural et l'installation des jeunes est une opportunité à encourager
- Toutefois, l'insertion durable des jeunes dans le milieu rural exige également certaines conditions attractives soient offertes entre autres:
 - la disponibilité et l'accès au foncier, aux marchés rémunérateurs par les jeunes ;
 - L'environnement socio culturel favorable pour faciliter l'intégration du jeune agriculteur du fait de certaines barrières et obligations du lieu d'insertion ;
 - La disponibilité d'infrastructures socio culturelles et sanitaires (eau potable, dispensaire, école, collège, disponibilité et accès à l'énergie électrique, à l'internet...)
 - L'accessibilité de la zone ou du village d'insertion du jeune ;
 - L'accessibilité du jeune à l'information suffisante surtout sur les métiers agricoles porteurs et les conditions de formation professionnelle et d'insertion;
- Au Togo, l'effectivité de la mise en œuvre de la loi sur la décentralisation sera d'un atout majeur pour accompagner cette dynamique.



- JE VOUS REMERCIE
- AKPE
- N'LABALE